



COMITÉ  
INTERNATIONAL  
OLYMPIQUE

Rapport

## Rapport du président de la commission d'éthique à la 136<sup>e</sup> Session du CIO

Lausanne, juin 2020

### Table des matières

<b>1. Introduction .....</b>	<b>2</b>
1.1. Activités principales de la commission depuis la dernière Session du CIO .....	2
<b>2. Diffusion des textes et principes éthiques .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Rapport du chief officer éthique et conformité .....</b>	<b>3</b>
3.1. Partenariat international contre la corruption dans le sport (IPACS).....	3
3.2. Mécanisme de notification .....	4
3.3. Unité conformité, risque et contrôle interne .....	5
3.4. Prévention en lien avec l'intégrité des compétitions .....	5



# 1. Introduction

## 1.1. Activités principales de la commission depuis la dernière Session du CIO

<b>Commission d'éthique du CIO – composition et réunion</b>	<p>En janvier 2020, la Session du CIO a élu Mme Amina Mohamed, ministre des Sports du Kenya, en qualité de membre indépendante de la commission.</p> <p>Aucun des mandats des membres de la commission ne prend fin en 2020.</p> <p>Ainsi la composition de la commission d'éthique reste identique jusqu'à la prochaine Session du CIO en 2021.</p> <p>Compte tenu de la situation sanitaire particulière actuelle, la commission a tenu sa première réunion statutaire virtuelle en mai 2020 en faisant circuler les documents au format électronique. La prochaine réunion est prévue en octobre 2020.</p> <p>Au cours de sa réunion, la commission a entendu le rapport du Chief Officer Ethique et Conformité du CIO (CECO) sur les affaires en cours. Chaque situation a été discutée et le rapport a été approuvé.</p>
<b>Conflits d'intérêts</b>	<p>Au cours de la dernière Session du CIO tenue à Lausanne en janvier 2020, le Président de la commission d'éthique du CIO a présenté les améliorations apportées au Règlement du CIO relatif aux conflits d'intérêts affectant le comportement des parties olympiques. La principale nouveauté a consisté à renforcer le mécanisme de prévention des conflits d'intérêts par une divulgation des intérêts de chacun des membres du CIO en toute confidentialité.</p> <p>Un nouvel outil électronique a été créé afin de faciliter cette déclaration par tous les membres du CIO. Cet outil électronique, lequel bénéficie d'un haut niveau de sécurité, permettra aux membres du CIO de remplir leur déclaration en toute confidentialité ; les informations recueillies restant strictement confidentielles.</p> <p>Les directeurs du CIO seront les premiers utilisateurs de ce nouveau système, suivis par les membres de la commission exécutive du CIO. Le nouvel outil sera mis à la disposition de tous les membres du CIO à partir de la Session virtuelle du CIO en juillet 2020. L'équipe en charge de l'éthique et de la conformité au CIO sera disponible afin d'apporter un soutien spécifique pour l'utilisation de ce nouvel outil.</p> <p>S'agissant du respect de ce Règlement, aucun membre du CIO n'a été confronté à une situation réelle de conflit d'intérêts. Les membres ont toujours suivi les recommandations formulées afin d'éviter de telles situations.</p>



## 2. Diffusion des textes et principes éthiques

<b>Publication du Code d'éthique du CIO</b>	<p>L'édition biennale du Code d'éthique du CIO a été finalisée en mai 2020 et est disponible en ligne. Des copies papier seront envoyées aux membres du CIO durant l'été 2020.</p> <p>Cette nouvelle édition comprend la nouvelle version du Règlement relatif aux conflits d'intérêts affectant le comportement des parties olympiques, les Règles de bonne conduite régissant le dialogue ciblé avec les hôtes pressentis, le Règlement pour le Registre des consultants, les Règles de bonne conduite applicables aux Fédérations Internationales reconnues demandant à figurer dans la proposition d'un comité d'organisation des Jeux Olympiques pour l'ajout de sports au programme olympique, le Règlement d'application, pendant les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 en 2021, des articles 7 à 10 du Code d'éthique du CIO et du Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations des compétitions.</p>
<b>Informations pour les membres du CIO</b>	<p>Après leur élection, les nouveaux membres du CIO reçoivent des informations spécifiques sur le Code d'éthique du CIO et ses textes d'application. La dernière séance consacrée à ce sujet a eu lieu en janvier 2020.</p> <p>En outre, la prévention étant une composante essentielle de la bonne gouvernance, un programme de remise à niveau sur l'application du Code d'éthique du CIO est proposé à tous les membres du CIO tous les deux ans. Ce programme comprend des explications et un rappel de l'engagement individuel à respecter en tout temps les principes éthiques du Mouvement olympique. La prochaine édition de ce programme sera disponible avant la Session du CIO en 2021.</p>

## 3. Rapport du Chief Officer Ethique et Conformité

### 3.1. Partenariat international contre la corruption dans le sport (IPACS)

<b>Partenariat international contre la corruption dans le sport (IPACS)</b>	<p>L'importance de la lutte contre la corruption dans le sport ayant été soulignée lors du Forum "Olympisme en action", le Partenariat international contre la corruption dans le sport (IPACS) a proposé un large éventail d'activités et d'outils pour les organisations sportives et les gouvernements. Tous sont disponibles sur le site web officiel de l'IPACS : <a href="http://www.ipacs.sport">www.ipacs.sport</a>.</p> <p>Suite aux nombreuses informations concernant toutes ces activités fournies aux athlètes lors du Forum international des athlètes en avril 2019, des informations continues sont disponibles pour eux sur la plateforme électronique Athletes365.</p> <p>La cinquième réunion officielle du Steering Committee de l'IPACS s'est tenue à Paris le 1er juillet 2019. Au cours de cette réunion, les partenaires ont approuvé la création d'un nouveau groupe de travail en vue de faciliter la coopération entre la justice pénale, les autorités chargées de l'application de la loi et les organisations sportives.</p>
---	--



	<p>Ce groupe de travail s'efforcera de faciliter l'échange de renseignements sur les spécificités de la corruption au sein des organisations sportives et de l'environnement sportif et, nous l'espérons, permettra, sous certaines conditions et dans une certaine mesure l'échange d'informations sur des situations spécifiques.</p> <p>Le 15 décembre 2019, l'Office des Nations unies contre les drogues et le crime (ONUDC) a organisé la Conférence générale de l'IPACS à Abu Dhabi, en amont de la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption de l'UNODC. Le président du CIO, Thomas Bach, a prononcé le discours d'ouverture, soulignant le devoir des organisations sportives de maintenir l'intégrité et la bonne gouvernance dans toutes leurs actions, tout en invitant les plus de 50 gouvernements présents à la réunion à se joindre à la vision et aux efforts de l'IPACS pour la lutte contre la corruption dans le sport.</p> <p>En avril 2020, le bureau éthique et conformité du CIO, en collaboration avec le département des Jeux Olympiques du CIO, a publié les "Bonnes pratiques et lignes directrices en matière de passation de marchés pour les infrastructures (permanentes ou temporaires) et les services liés aux grands événements sportifs internationaux". Cette publication s'appuie sur diverses expertises issues de l'organisation des éditions précédentes des Jeux Olympiques et des Jeux Olympiques de la Jeunesse en vue de réduire le risque de corruption dans les marchés publics liés aux événements sportifs et aux infrastructures. Les experts de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont contribué à cette publication dans le cadre de la coopération avec le CIO.</p>
--	--

### 3.2. Mécanisme de notification

<p><b>Mécanisme de notification éthique et conformité</b></p>	<p>Depuis avril 2015, un mécanisme public de notification est disponible sur le site web du CIO. Cet outil peut être utilisé pour signaler des informations sur des violations potentielles du Code d'éthique ou de ses textes d'application. Cette Hotline est accessible aux organisations sportives ainsi qu'au grand public ; les personnes peuvent décider si elles souhaitent ou non rester anonymes et la confidentialité est alors garantie.</p> <p>Lorsque les situations signalées sont liées à une possible violation des règles antidopage, la hotline oriente la personne souhaitant signaler cette violation vers les mécanismes de notification respectifs de l'AMA et/ou de l'ACI (ITA).</p> <p>La grande majorité des situations signalées ne relevaient pas de la compétence du CIO. Dans la mesure du possible, elles ont été transmises aux organisations compétentes tout en respectant les principes du Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne (RGPD).</p> <p>L'Office des Nations unies contre les drogues et le crime (ONUDC) et le CIO ont partagé leur expertise sur les mécanismes de notification avec de nombreux experts du monde du sport et des affaires et ont publié en novembre 2019 un rapport sur ce sujet, à savoir <a href="#">"Reporting Mechanisms in Sport - A Practical Guide for Development and Implementation (Guide pratique pour la création et la mise en œuvre de mécanismes de signalement dans le sport)"</a></p>
---	--



### 3.3. Unité conformité, risque et contrôle interne

<p><b>Unité conformité, risque et contrôle interne</b></p>	<p>Afin de renforcer l'efficacité de la conformité de l'administration du CIO, en janvier 2020, les fonctions de gestion des risques et de contrôle interne ont fusionné avec la fonction de conformité sous la direction du CECO.</p> <p>Cette nouvelle unité a défini sa stratégie en consolidant la gestion des risques et le contrôle interne et en renforçant la mission de conformité.</p> <p>L'unité veillera principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• assurer une réelle efficacité opérationnelle du système de contrôle interne ;</li><li>• favoriser le respect des lois, des règlements et des politiques internes ;</li><li>• gérer la stratégie en matière de risques de l'administration du CIO ;</li><li>• développer la stratégie en matière de conformité, notamment les programmes de surveillance et de sensibilisation.</li></ul> <p>Début 2019, les grandes lignes d'une nouvelle stratégie en matière de conformité ont été définies sur la base suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• établir une liste de toutes les politiques et procédures existantes afin de les examiner et de les rendre plus visibles pour l'administration du CIO ;</li><li>• passer en revue toutes ces politiques et procédures avec le(la) responsable du département concerné dans un but de rationalisation et d'efficacité ; cet examen aura pour but d'éliminer les duplications, d'harmoniser et de simplifier le processus d'approbation à un niveau raisonnable ; et</li><li>• renouveler la sensibilisation de l'ensemble du personnel du CIO afin d'améliorer sa compréhension et de renforcer son adhésion.</li></ul> <p>La planification de la nouvelle stratégie en matière de conformité a malheureusement été retardée en raison de la pandémie de COVID-19.</p>
--	---

### 3.4. Prévention en lien avec l'intégrité des compétitions

<p><b>Unité du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions</b> <b>La "stratégie à trois piliers"</b></p>	<p>Dans le cadre de la protection des athlètes intègres et afin de veiller à l'intégrité des compétitions, l'unité du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions a renforcé sa stratégie à trois piliers. Cette décision a été largement soutenue par le conseil consultatif de l'unité du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions (composé de représentants des parties prenantes du Mouvement olympique – ASOIF, AIOWF, GAISF, CNO et commission des athlètes du CIO).</p> <p>Parmi les activités spécifiques menées par l'unité du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions depuis le dernier rapport à la Session du CIO, citons :</p>
--	--



#### Pilier 1 : Réglementation et législation

Depuis son approbation en 2015, la mise en oeuvre par les organisations sportives du Code du Mouvement olympique sur la prévention de la manipulation des compétitions est soutenue par le "Cadre d'application du Code". À ce jour, les règlements des Fédérations Internationales de sports olympiques sont conformes au Code.

L'unité du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions a également été très active pour soutenir les CNO dans la mise en oeuvre du Code du Mouvement olympique à leur niveau et, par la suite pour soutenir les fédérations nationales.

Enfin, l'unité travaille en étroite collaboration avec le Conseil de l'Europe pour promouvoir la Convention sur la manipulation des compétitions sportives auprès des gouvernements du monde entier, en particulier depuis que la Convention est entrée en vigueur en septembre 2019.

#### Pilier 2 : Sensibilisation et développement des compétences

S'agissant du mouvement sportif, l'unité du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions sensibilise toutes les composantes du Mouvement olympique, et en particulier les athlètes, via la campagne *Believe in Sport*.

La campagne *Believe in Sport*, comprend une boîte à outils éducative novatrice, a été activée avant et pendant les Jeux Olympiques de la Jeunesse de Lausanne 2020 afin de sensibiliser les jeunes athlètes avec des contenus spécifiques.

Une vaste campagne de communication a en outre été menée sur les médias sociaux, via la plateforme Athlete365, avant les JOJ, et des activités ludiques et interactives ont été proposées sur des stands spécifiques dans les villages olympiques de la jeunesse à Lausanne et à Saint-Moritz. Les jeunes athlètes étant souvent très actifs sur les médias sociaux, cette campagne a mis l'accent sur les dangers du partage d'informations privilégiées par le biais de ces plateformes. Ils ont également appris à reconnaître la manipulation des compétitions et les quatre règles clés qu'ils doivent respecter pour protéger leur sport.

Plusieurs ateliers ont également été organisés en collaboration avec les FI.

L'équipe éducative de l'unité a également poursuivi le développement du "Réseau d'ambassadeurs Believe in Sport", composé de divers athlètes actifs ou à la retraite célèbres dans leur pays. Ces athlètes soutiennent les activités éducatives de l'unité et contribuent à améliorer ces activités pour l'avenir.

La deuxième activité de ce pilier consiste à renforcer la capacité et la compréhension des partenaires extérieurs dans la lutte contre la manipulation des compétitions, tels que les autorités en charge de l'application de la loi et la justice pénale. Cette activité est principalement développée dans le cadre du programme de renforcement des capacités sportives en coopération avec INTERPOL et l'UNODC, sur la base d'ateliers ; le dernier atelier physique ayant eu lieu à Medellin (Colombie) en octobre 2019.

Depuis et en raison des circonstances actuelles liées à la pandémie de COVID-19, ces ateliers ont été transformés en webinaires interactifs, soutenus par un suivi concret de haute qualité avec les participants.



En collaboration avec INTERPOL, l'unité a également aidé au développement des capacités des parties prenantes du sport, notamment des enquêteurs sportifs aux fins d'enquêtes disciplinaires. Ce partenariat vise également à renforcer la coordination entre les services de police et les enquêtes disciplinaires, qui se déroulent souvent en parallèle ; cette coordination est considérée comme étant d'une importance capitale. Le "Réseau des enquêteurs sportifs", qui compte plus de 200 enquêteurs sportifs formés, a été lancé en novembre 2019.

#### Pilier 3 : Renseignements et enquêtes

La plateforme de suivi des paris et de partage des informations nommée système d'information sur les paris et l'intégrité (IBIS), laquelle opère depuis janvier 2014, a continué de s'agrandir. Toutes les FI de sports olympiques et bon nombre de fédérations de sports non olympiques sont liées à cette plateforme et l'unité s'emploie activement à ajouter des CNO comme partenaires de cette plateforme. IBIS est également très actif auprès de diverses entités chargées de l'application de la loi et de "plateformes nationales", telles que définies par la Convention sur la manipulation des compétitions sportives du Conseil de l'Europe. Cette plateforme sera un élément essentiel de la future mise en œuvre de la Convention.

Plus précisément, au cours des 12 derniers mois, le travail de renseignement au sein de l'unité du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions a assuré la surveillance des compétitions des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de Lausanne 2020 et a réalisé une évaluation des risques de manipulation des paris sportifs pour tous les sports et disciplines inscrits au programme des Jeux Olympiques d'été de Tokyo 2020. Cette évaluation des risques a été soutenue par les parties prenantes du Mouvement olympique. Une réévaluation de ces risques est maintenue dans la perspective du report des Jeux Olympiques de Tokyo 2020 à 2021 et en parallèle, l'évaluation des risques pour les Jeux Olympiques d'hiver de Beijing 2022 a commencé.

IBIS a également assuré une communication continue avec les loteries, les opérateurs privés de paris sportifs et les autorités de régulation des paris sportifs dans le monde entier et a intensifié les discussions avec eux en ce qui concerne le partage des informations sur les comptes des parieurs. De nouveaux contacts ont également été établis avec une nouvelle association de surveillance de l'intégrité des paris sportifs aux États-Unis, la SWIMA (Sports Wagering Integrity Monitoring Association), à la suite de la légalisation des paris sportifs envisagée aux États-Unis.

La contribution et les échanges opérationnels avec les autorités chargées de l'application de la loi ont également été renforcés grâce à un nouveau partenariat conclu avec EUROPOL en octobre 2019. Simultanément, des processus d'échange d'informations ont été mis en place conjointement avec l'Autorité suisse de régulation des paris (COMLOT), en ce qui concerne le respect par le CIO de la Loi suisse sur les jeux de hasard (LJAR).

Lausanne, juin 2020

Ban Ki-moon  
Président